



## ***P.V. du Conseil communal du 23 février 2017***

Présents : M. Michel HARDY, Bourgmestre-président,  
MM. ~~Mathieu ROSSIGNOL~~, Denis COLLARD, Roger FRANCOIS, Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevins, ~~Vinciane PIERRARD~~, Présidente du CPAS.  
MM. Philippe PIGNOLET, Christel PIERSON, Francine PONCELET, Philippe GOTAL, Philippe KLELS, Pierre DOFFAGNE, Serge MOUZELARD, Manu WAUTHIER, Anne SERVAIS, Léon COLLIN, Dominique ROISEUX, Jean-Pierre GRAISSE, Alain NOEL, Conseillers.  
Marie-France ROBINET, Directrice générale.

Absents : MM. Mathieu ROSSIGNOL et Vinciane PIERRARD, excusés.

La séance est précédée d'une présentation par Monsieur DE POTTER, Chef de Cantonnement, de l'état des lieux de la forêt communale.

La séance est ouverte à 21h15.

---

### ***N° 17 : Approbation du P.V. de la séance du 26.01.2017***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le P.V. de la séance du 26.01.2017.

---

### ***N° 18 : Arrêtés de police du Bourgmestre***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Prend acte des arrêtés de police pris par le Bourgmestre, à savoir :

- Le 27.01.2017 : Mesures restrictives concernant la circulation des véhicules sur certaines voies publiques de la Commune de BERTRIX en raison des périodes de dégel.
- Le 15.02.2017 : Corrida – Challenge Allures Libres des Ardennes 2017 le vendredi 3 mars 2017.

---

### ***N° 19a : Les Amis de l'Académie de Musique Communale de Bertrix : approbation des comptes 2016***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2016 des Amis de l'Académie de Musique Communale de Bertrix :

RECETTES : 42.369,17 €

DEPENSES : 42.291,87 €

Boni : 77,30 €

**N° 19b : Les Amis de l'Académie de Musique Communale de Bertrix : approbation du budget 2017**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2017 des Amis de l'Académie de Musique Communale de Bertrix :

RECETTES : 40.532,30 €  
DEPENSES : 40.500,00 €  
Boni : 32,30 €  
avec une intervention communale de 3.000 €

---

**N° 20 : Renouvellement de la toiture de la salle du football de Rossart - Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,  
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 20160025 et le montant estimé du marché "Renouvellement de la toiture de la salle du football de Rossart", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.190,08 € hors TVA ou 45.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2017, projet 20160025, article 764-723-60 ;

Art. 4: Néant.

Art. 5: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

---

**N° 21 : Résidences-services : avenant n°1**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve l'avenant n°1 relatif aux travaux de transformation du cloître de Bertrix en résidences services à la somme totale de 64.178,37 € TVAC.  
Le délai d'exécution est prolongé de 32 jours.

---

**N° 22 : Rénovation de l'éclairage de la salle de gym et de l'atelier de l'ETB par une installation économe en énergie. - Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,  
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2017/01/02 et le montant estimé du marché "Rénovation de l'éclairage de la salle de gym et de l'atelier de l'ETB par une installation économe en énergie. ", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme

prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 20.661,15 € hors TVA ou 24.999,99 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget 2017, à l'article 735/723-60, projet 2017-0016.

Art. 4: Néant.

Art. 5: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

---

**N° 23 : Recrutement d'un conseiller en prévention : approbation des nouvelles conditions.**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,  
A l'unanimité, décide :

1. De procéder au recrutement d'un(e) conseiller(ère) en prévention, à raison d'un temps plein, régime contractuel, pour une durée initiale d'un an renouvelable (m/f) – échelle B1.
2. De fixer comme suit les conditions de recrutement :
  - être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ou ressortissant hors Union Européenne en règle avec la réglementation de la Région Wallonne
  - avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction exercée
  - être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction
  - jouir des droits civils et politiques
  - justifier de la possession des aptitudes exigées pour la fonction (examen médical auprès de Mensura)
  - être titulaire d'un bachelier dans le domaine de la construction ou des travaux publics
  - être titulaire de la formation de conseiller en prévention de niveau II
  - des connaissances dans le domaine des marchés et travaux publics constituent un atout
  - réussir un examen de recrutement
3. De fixer comme suit le programme des examens :
  - Epreuve écrite (40 points sur 100) : travail en lien avec la prévention. Epreuve éliminatoire. 60% des points requis.
  - Epreuve orale (60 points sur 100) : portant sur la fonction. Pour être retenu, le candidat doit obtenir un résultat de 60%.Les organisations syndicales représentatives seront invitées, 10 jours calendriers avant l'examen, à y assister.
4. De fixer comme suit la composition du jury :
  - Président : Monsieur Michel HARDY, Bourgmestre
  - Membres : Un conseiller en prévention à désigner par le Collège communal  
Monsieur Jean-Luc ARNOULD, responsable Service Travaux  
Madame Marie-France ROBINET, Directrice générale
5. La date limite de dépôt des candidatures sera fixée par le Collège communal. Les candidatures seront adressées, sous pli recommandé à la poste, à Monsieur le Bourgmestre de la Commune de et à Bertrix.  
Les candidatures seront accompagnées des documents suivants :
  - un C.V. détaillé
  - une lettre de motivation

- un extrait de casier judiciaire avec mention de nationalité
- une copie du diplôme requis
- une attestation de formation de conseiller en prévention – Niveau II

6. De procéder à un appel public aux candidats. Celui-ci sera publié à deux reprises dans deux organes de presse régionale.

---

**N° 24 : Conseiller en énergie - rapport 2016**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. d'approuver le rapport d'avancement final 2016 du conseiller en énergie tel qu'annexé au dossier;
2. de charger le Collège communal du suivi des activités;
3. de transmettre copie de la présente au Ministère subsidiant et à l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

---

**N° 25 : Attribution d'un nom de rue : Drî Harzy**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide d'attribuer le nom « Drî Harzy » à la portion de voirie matérialisée par le rond-point de la N845/N89/route d'Ochamps et le carrefour N845/rue de Blézy/Zoning Industriel.

---

**N° 26 : A.L.E. : désignation de Monsieur Aymeric LABARE pour représenter la Commune de Bertrix en qualité de membre associé de l'Asbl de Gestion de l'A.L.E. Bertrix-Herbeumont en remplacement de Monsieur Michel WARLOMONT, démissionnaire.**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide de désigner Monsieur Aymeric LABARE pour représenter la Commune de Bertrix en qualité de membre associé de l'Asbl de Gestion de l'A.L.E. Bertrix-Herbeumont en remplacement de Monsieur Michel WARLOMONT, démissionnaire.

---

**N° 27 : Le cheval : trait d'union entre les générations - Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,

A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Le cheval : trait d'union entre les générations", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 9.917,36 € hors TVA ou 12.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie DGO Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement Département de la Ruralité et des Cours d'eau Direction du Développement rural, Avenue Prince de Liège n°15 à 5000 NAMUR.

Art. 4: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2017, article 562-124-06 ;

Art. 5: Néant.

Art. 6: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

**N° 28 : Plan d'Investissement Communal 2017-2018 : adaptation**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,  
A l'unanimité, approuve comme suit le plan d'investissement 2017-2018  
rectifié comme suit :

<b>COMMUNE DE 6880 BERTRIX</b>
<b>PLAN D'INVESTISSEMENT 2017 - 2018</b>

Montant du droit tirage pour la programmation (1) :

413 299,00 €

150% = 619.948,5 €

Les montants sont indiqués en euros T.V.A. comprise (sauf sur l'égouttage)

	(2)	(3)		(4)=(2)-(3)	(*)	(†)
		Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux
Intitulé de l'investissement		SPGE	autres Intervenants			
1. Traversée de Jehonville et rue du Nouvelly à Sart (dossier conjoint)	2 049 669,25 €	508 632,40 €		1 540 936,85 €	1 127 687,85 €	413 299,00 €
2.						
3.						
<b>TOTAUX</b>					<b>1 127 687,85 €</b>	<b>413 299,00 €</b>

(\*) : sauf dérogation dûment motivée, les interventions de la commune et de la DGO1 sont équivalentes pour chaque investissement [(4)/2]

DEMANDE DE DEROGATION		
Dépassement du plafond de 150 % (8) > [(1) * 1,5]	OUI	Les demandes de dérogation dûment motivées sont à reprendre dans une note annexée.
Parts régionale (5) et communale (6) non concordantes	NON	
Non respect des priorités régionales	NON	
Thésaurisation avec la programmation pluriannuelle suivante	OUI	

**N° 29 : Question relative au projet d'aménagement de la place d'Auby**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseil communal, ainsi libellée :

« Le projet d'aménagement de la place d'Auby, avec une subvention dans le cadre du Plan communal de Développement rural, a été relégué en 2015 en deuxième position, après le projet de la maison de village d'Assenois.

Initialement programmé pour 2016, il se peut que ce projet ne verra pas le jour avant l'année 2018, voire plus tard.

Et pourtant, cela fait pas mal de temps que l'on en parle. La population a d'ailleurs été invitée il y a quelques années à découvrir un premier projet. Depuis lors, nous attendons.

*Nombreuses sont les personnes qui se demandent si ce projet est encore d'actualité, dans quel timing, et quels sont les aménagements prévus.*

***Le Collège peut-il rassurer la population d'Auby et :***

- *donner des précisions relatives au timing escompté*
- *et s'engager à consulter la population d'Auby sur ce projet précis avant le dépôt définitif du dossier ? »*

**Réponse :**

**Monsieur Michel HARDY précise qu'un projet évolue dans le temps et qu'en son temps, le dossier initial avait été présenté aux habitants d'Auby et qu'il en sera de même en cas d'adaptation.**

---

***N° 30 : Demande d'installation de bornes wifi dans différents lieux « stratégiques » de la commune***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseil communal, ainsi libellée :

*« Suite à mon interpellation lors du Conseil communal du 29 septembre relative à la volonté du Collège de s'engager dans la dynamique de ville intelligente (« smart cities »), Mathieu Rossignol s'était engagé à participer au salon consacré à cette question.*

*Est-il possible d'avoir un retour par rapport à cette participation et en particulier aux projets entrant dans le cadre de cette nouvelle dynamique visant notamment à rendre les nouvelles technologies accessibles à un maximum de personnes.*

*Une première réalisation concrète pourrait être la création de plusieurs bornes wifi gratuites dans des endroits ouverts au public à Bertrix (Centre culturel, Bertrix hall, Maison de village, complexe sportif, etc) et dans les villages (par exemple dans chacune des maisons de village).*

***Le Collège a-t-il étudié cette question ? Dans l'affirmative, quels endroits compte-t-il équiper de bornes wifi ? »***

**Réponse :**

**Monsieur Denis COLLARD indique qu'il assistera à une réunion fin mars à ce sujet. Il faudra étudier ce dossier en matière de coût, de localisation,...**